0400005N ACADEMIE DE BORDEAUX COLLEGE JEAN ROSTAND AVENUE JEAN ROSTAND 40130 CAPBRETON

Tel: 0558721196

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30

Quorum: 16

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration Convoqué le : 28/09/2018 Réuni le : 09/10/2018

Sous la présidence de : Michael Dordain

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 11

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

valide la DBM N°11 qui regroupe les opérations suivantes :

- prélèvements sur fonds de roulement pour 4293.00€ : Supplément frais accompagnateurs DORDOGNE (392.55€),complément pour frais carburant (450.00€)et frais de réception (350€), rajout frais de viabilisation (3100.45€)
- encaissements : dégradations manuels scolaires (310.00€)

Résultats du vote

Suffrages exprimés: 14
Pour: 14
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0
Nuls: 0